

CHARTRE «AUTOTEST DE LA TENSION» EN ENTREPRISE

Pour permettre à ses collaborateurs de réaliser un autotest de la tension, l'entreprise doit respecter des engagements :

OBJECTIF DE L'ACTION

Permettre à un salarié/collaborateur d'une entreprise de mesurer sa tension en utilisant l' **AUTOTEST DE LA TENSION** et d'être informé sur les façons de se protéger contre l'apparition d'une hypertension artérielle et de ses complications. Selon la typologie des salariés de l'entreprise, l'action est effectuée

- en présentiel
- si cela est possible, de façon 100 % digitale (si les salariés ont un ordinateur et un e-mail professionnels).

MOYENS MIS À DISPOSITION PAR LA FONDATION HYPERTENSION POUR UNE ACTION EN PRÉSENTIEL :

- Mise à disposition de tensiomètres automatiques de bras sur le lieu de réalisation de l'action dans une quantité adaptée au nombre des salariés participants
- Déplacement sur le site de l'action d'un médecin expert de la prévention cardio-vasculaire qui supervise le personnel et réalise un entretien de prévention pour chacun des salariés ayant dû réaliser 3 mesures sur les moyens à mettre en œuvre pour se protéger contre l'apparition d'une hypertension artérielle et de ses complications. Le médecin n'assure pas de consultation médicale prise en charge par l'assurance maladie mais exerce une activité de médecine préventive réalisée bénévolement.
- Mise à disposition de supports d'informations (numériques ou print) sur la réalisation de l' **AUTOTEST DE LA TENSION** , sur l'hypertension artérielle et la prévention de ses complications.
- La Fondation Hypertension reste responsable des personnels qu'elle aura mandatés pour la réalisation d'une action en entreprise.
- La collecte des données de santé de chaque participant sera effectuée par un médecin et restera anonyme. Les données recueillies ne seront

analysées que de façon statistique anonymisée afin de permettre une description de l'ensemble de la population.

- Pour encourager la participation des salariés à l'action, la Fondation Hypertension pourra, sur la base du volontariat, proposer la participation à des jeux ou à un tirage au sort avec la distribution de lot(s) au(x) gagnant(s). Le règlement et les modalités sont fixés par la Fondation Hypertension, seul organisateur du jeu.

MOYENS MIS À DISPOSITION PAR LA FONDATION HYPERTENSION POUR UNE ACTION 100 % DIGITALE :

- Animation par un médecin expert de la Fondation Hypertension d'un webinaire à destination des salariés, sur inscription. Durée : 20 mn environ puis 10 mn de question-réponse
- Envoi d'un mailing d'information avant l'événement pour avertir de la date et de la démarche.
- Envoi à tous les participants, après l'événement, d'un mailing contenant un lien pour télécharger l'autotest.

MOYENS MIS À DISPOSITION PAR L'ENTREPRISE :

- Mise à disposition d'un local au sein de l'entreprise pour accueillir les salariés et permettre la réalisation de l' **AUTOTEST DE LA TENSION** et son interprétation tout en préservant la confidentialité.
- Mise à disposition gratuitement de mobilier : tables et chaises nécessaire à la réalisation de l' **AUTOTEST DE LA TENSION**
- Organisation par l'entreprise de l'horaire et de la répartition des salariés pour la participation à l'action (réalisation d'un planning de rendez-vous sous la responsabilité de l'entreprise)
- Ne pas imposer mais rendre possible aux salariés et collaborateurs sans perte de salaire la participation à l'action organisée par la Fondation Hypertension pendant leur temps de présence sur le site où est réalisée l'action.
- Accepter que des informations sur l'action réalisée par la Fondation Hypertension (vidéos, gif, moyens de visioconférence) puissent être diffusées sur les supports informatique de l'entreprise (intranet, site internet corporate, plateforme visio) gratuitement pour la Fondation Hypertension.
- Impliquer les personnels de l'entreprise en charge de la sécurité et/ou

de la santé au travail dans l'organisation de l'action pour en favoriser la publicité et aider à sa réalisation le jour de l'action.

RELATIONS ENTRE LA FONDATION HYPERTENSION ET L'ENTREPRISE

- L'action **AUTOTEST DE LA TENSION** est réalisée selon le principe du bénévolat par la Fondation Hypertension.
- L'entreprise reste responsable des préjudices corporels survenant aux personnels mandatés par la Fondation Hypertension, et des conséquences d'un accident survenu dans les locaux de l'entreprise durant l'action.
- Les personnels missionnés par la Fondation Hypertension pour la réalisation de l'action ne pourront en aucun cas être considérés comme des prestataires ou des salariés de l'entreprise avant, pendant ou après l'action.
- La signature de la charte vaut engagement moral pour la bonne réalisation de l'action. Aucune convention ni document contractuel ne sera rédigé entre la Fondation Hypertension et l'entreprise

Pour aider à la réalisation des missions de la Fondation tels que décrits dans ses statuts, l'entreprise aura la possibilité de verser un don à la Fondation qui est reconnue d'Utilité Publique.

Pr Xavier Girerd
Président de la Fondation
de Recherche sur l'Hypertension Artérielle



Société :

Responsable :

M / Mme -----

Signature :